

Les modes de paiements acceptés sont :

- Espèces
- Chèques
- Virement bancaire

Ci-joint les conditions générales de location dont un exemplaire est à retourner complété et signé, avec le présent contrat et le règlement de l'acompte pour la réservation.

Fait en deux exemplaires à le

Le propriétaire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le propriétaire au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.
2. Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi à partir de 16 heures**. Les heures de départ du gîte (rangé et nettoyé) sont normalement prévues **le samedi matin avant 10 heures** (pour les locations à la semaine). Pour toute autre période de location, elles seront convenues avec l'accord du propriétaire et spécifiées dans le contrat.

3. Il est convenu qu'en cas de désistement :

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'acompte**, le propriétaire et le locataire ont la possibilité de se dédire. Si le locataire se dédit, il perd l'acompte versé. Si le propriétaire se dédit, il doit rembourser au locataire l'acompte. (Article 1590 du Code civil).

4. Si un **retard de plus de 48 heures par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

5. **Obligations du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille. Seuls les locataires sont tenus d'habiter le gîte. Toute personne étrangère, qui n'est pas prévue dans ce contrat, ne pourra séjourner, dans le gîte, ni accéder à la piscine.

6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures, couettes et oreillers, tels qu'ils sont dans **l'état descriptif ci-joint** et un inventaire complet affiché dans chaque gîte. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures ou couettes rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, plafonds, tapis, vitres, literie, etc...

7. La piscine est clôturée et aux normes de sécurité. La période d'ouverture de la piscine est du 01/06 au 27/09. Cette période peut être avancée à l'initiative du propriétaire en fonction d'une météo très clémente. A l'inverse, elle peut être écourtée à la mi-septembre toujours pour le motif d'un climat non favorable. Envisager de séjourner dans une location équipée d'une piscine suppose pour le locataire d'assurer une vigilance et une surveillance active et constante de toutes personnes susceptibles d'y accéder, en particulier, ses jeunes enfants.

8. Le locataire déclare être **assuré contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le propriétaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
9. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque, virement ou en espèces le jour de l'arrivée. Le dépôt de garantie est rendu au locataire **le jour du départ, après état des lieux effectué par le propriétaire**. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, sera, dans ce cas, restitué au plus tard 1 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire fournira au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.
10. Le locataire ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.
11. Les animaux ne sont pas acceptés.
12. Le locataire et les occupants du gîte **ne doivent pas fumer à l'intérieur**. Des cendriers sont prévus à l'extérieur, afin de **ne pas jeter les mégots de cigarettes dehors**.

Fait à le

Le propriétaire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

État descriptif du contrat de location saisonnière

Adresse du logement loué : Lieu-dit « Lafuste » - 46 250 MARMINIAC

Type de location : Gîtes avec jardin (ou balcon) et piscine commune.
Ils sont situés dans un environnement boisé et calme.

Descriptifs	Gîte Tilleul	Gîte Chêne	Gîte Gariotte
Capacité	1 à 4 personnes	1 à 5 personnes	1 à 2 personnes
Surfaces	50 m ²	60 m ²	Loft de 70 m ²
Chambre 1	Lit 2 pers. en 140	Lit 2 pers. en 140	Coin chambre
Chambre 2	2 Lits 1 pers. en 90	3 Lits 1 pers. en 90	inexistante
Coin cuisine Comprenant :			
Four Micro-ondes	OUI	OUI	OUI
Gazinière	OUI	OUI	OUI
Lave-Vaisselle	OUI	OUI	OUI
Réfrigérateur / congélateur	OUI	OUI	OUI
Cafetière électrique	OUI	OUI	OUI
Grille-pain	OUI	OUI	OUI
Bouilloire électrique	OUI	OUI	OUI
Salon – Salle à Manger comprenant :			
Télévision couleur	OUI	OUI	OUI
accès WIFI	OUI	OUI	OUI
Fauteuil	1	/	1
Canapé	1	2	1
Salle d'eau privative	OUI	OUI	OUI
Machine à laver ; Fer et planche à repasser	Communs aux 3 gîtes	Communs aux 3 gîtes	Communs aux 3 gîtes
Rangements	OUI	OUI	OUI
Douche	baignoire	baignoire	OUI
Lavabo	1	1	1
WC indépendant	1	1	1
Chauffage central	GAZ	Poêle à granulés	/
Extérieur :			
Jardin privatif	OUI	OUI	Espace commun
Balcon	/	/	OUI
Barbecue	OUI	OUI	OUI
Salon de jardin	OUI	OUI	OUI
Piscine enterrée de 12X6M clôturée sécurisée	Commune aux gîtes	Commune aux gîtes	Commune aux gîtes

● **PRIX DES LOCATIONS EN EUROS** (hors charges citées en page 1 du contrat)

Saisons	Gîte Tilleul			Gîte Chêne		
	Semaine	Week-End	Nuit	Semaine	Week-End	Nuit
Haute	800	-	-	900	-	-
Moyenne	500	140	75	550	155	80
Basse	300	120	60*	350	140	70*

Saisons	Gîte Gariotte		
	Semaine	Week-End	Nuit
Haute	600	-	-
Moyenne	450	125	65
Basse	X	X	X

Semaine : 6 jours / 7 nuits

Week-end : 2 nuits

Nuit : Nuit

** En basse saison, la location à la nuit est possible à partir de 2 nuits consécutives louées au minimum.*

Descriptif des saisons :

Haute: du 13/07 au 17/08

Moyenne : du 06/04 au 13/07 et du 17/08 au 28/09 et du 21/12 au 03/01

Basse : du 28/09 au 21/12 et du 05/01 au 06/04

Pour toute autre période, ou demande particulière, nous consulter (ex : location de plusieurs gîtes à la fois... location de plus de 15 jours... week-end de 3 jours ... besoin d'un lit bébé etc...)

Localisation loisirs :

- Randonnées pédestres : à partir de Marminiac, Cazals (à 4km)
- Tennis, basket, baignade surveillée / pêche / pédalo au plan d'eau de Cazals (à 4Km).....

Situation diverses :

- Médecin et pharmacie : Cazals (à 4km)
- Gare ferroviaire : Gourdon (à 22 km)
- Tous commerces : Cazals (4km) ou Gourdon (à 22 km)

Informations sur le propriétaire :

Nom et prénom : Monsieur et Madame Bruno JUSSEAUME
 Adresse du bailleur : Lieu-dit « Lafuste » - 46 250 MARMINIAC
 Téléphones : +33(0)5.65.21.43.41 / 06.50.77.74.04
 Site internet : <https://locations-lot.fr>